

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIRAZEIL DU MERCREDI 22 JUIN 2016 A 20H30**

Nombre de conseillers : 19  
En exercice : 19  
Présents : 15  
Absents/ Excusés : 03  
Pouvoir : 02

L'an deux mille seize

Le vingt-deux juin,

le Conseil municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COURREGELONGUE Christophe, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 juin 2016

Mme DELRIEU-GILLET a été désignée comme secrétaire de séance

**PRESENTS** : M. COURREGELONGUE, Mme DELRIEU-GILLET, M. PAULAY, Mme MARTINETTI-BRICE, MM. PIRA, LEBEDINSKY, Mmes RATINAUD, SCAFFINI, ZOIA, VALENTI, VAYSSIERE, MM. GILLE, POLETO, TREZEGUET

**POUVOIRS** : Mme PINASSEAU à M. TREZEGUET, Mme VALENTIN à M. POLETO.

**ABSENTS** : MM. JUIN, MENIER, LATASTE

### **1. Cœur de Bourg : présentation de l'étude préalable.**

Monsieur PIRA, adjoint délégué expose l'étude paysagère présentée par le cabinet d'architectes LEYDIER

Monsieur le Maire quitte la salle pour éviter tout conflit d'intérêt.

Dans un premier temps, M. PIRA, expose le compte rendu de la réunion du comité de pilotage et les propositions des architectes. Il explique l'analyse du Centre Bourg : des pavillons avec jardin, un bourg concentré et des services multiples (écoles, bibliothèque, la Poste, commerces...). L'étude a mis en avant que la voiture est trop présente et réduit les espaces publics. Il peut être donc important de réorganiser l'espace aux abords de la mairie.

Pour les espaces à lotir, il présente les 2 scénarios proposés par les architectes avec les différents sens de circulation : ce sont des avant-projets pour ouvrir le débat.

Il expose les propositions de sens de circulation devant le « Chalet », reliant la mairie et le D933. Cette réorganisation de l'espace permettrait d'avoir des places supplémentaires, d'exploiter le potentiel du chalet, de mettre en accessibilité et d'augmenter la sécurité de l'espace public.

Débat : désaccord autour de la sortie entre la mairie et les Charmilles (la dangerosité est évoquée)

Le débat s'engage sur la possibilité de mettre la rue donnant sur la D933 en sens unique sécurisant la circulation surtout aux heures de sortie des écoles.

Madame DELRIEU GILLET précise qu'une réflexion sur le sens de circulation doit être amenée ainsi que sur le stationnement : nombre de places autour de la mairie et sur le projet, et sur l'éventuelle restriction du stationnement sur les abords des écoles suite au rapport de gendarmerie lors de la dernière visite de sécurité et le respect des mesures de plan Vigipirate

M. PIRA propose une réflexion sur la manière d'étendre l'urbanisation au sud de la D933 et présente les propositions d'aménagement d'une zone d'habitation le long de la D933 face à la Mairie.

Il présente les 2 scénarios proposés par les architectes.

1. Deux espaces bâtis : une partie des lots à vocation sociale à l'Ouest et sur l'autre partie à l'Est les lots seraient plus grands avec un accès voirie direct Les parcelles les plus au nord n'auraient pas d'accès direct à la voirie.

Sur ce projet, le paysager est privilégié. Entrée à partir de la D933 sur le « plateau prévu » lors des derniers travaux de la RD 933 et les sorties sur la voie communale (parcelles privées à

acquérir). Ce scénario peut être modifié. Il est possible de mettre en place des palettes de retournement. Le problème de ruissellement de l'eau se pose avec la récupération de l'eau dans les fossés et l'entretien de ces derniers.

2. Deux espaces bâtis également, avec la voirie en accès direct sur les voiries.

Les questions des poubelles des commerces, de la palette de retournement ou de la sortie sur la D933 se posent. Les lots à vocation sociale seraient dans la partie Nord-Est du Projet. Peut-être faut-il sacrifier un lot et faire une palette de retournement. Mme DELRIEU GILLET précise que des précisions sont à amener sur le parking : la localisation serait derrière les commerces (nuisances sonores et visuelles des moteurs de climatisation), qu'après une réunion de concertation avec les commerçants, environ 8 places de parking seraient utiles pour les employés, le nombre de places devra en tenir compte.

3. Un propriétaire serait d'accord pour vendre, il reste à prendre contact avec le second propriétaire.

Aujourd'hui, il faut se positionner sur le choix global de l'aménagement. L'estimation des Domaines est de 5.90 €/m<sup>2</sup> avec une variation au maximum de 10% soit pour 19042m<sup>2</sup> un total de 112 348 euros.

Le projet peut se réaliser par tranche ou par phase.

Le projet majoritaire est le scénario 2.

M. le Maire revient en séance

## **2. Le Chalet du Bourg : réflexion sur les pistes d'aménagement possibles.**

M. le Maire explique que suite à la réorganisation de l'espace aux abords du chalet, le conseil municipal doit se positionner sur la destination à donner au bâtiment communal appelé « le Chalet ».

Ce bâtiment a été acquis en raison du parking. Ce bâtiment se dégrade, les murs sont corrects mais tout l'intérieur est à refaire. Une partie du bâtiment accueille l'ASSAD.

Aussi, l'actuelle bibliothèque municipale n'est pas aux normes d'accessibilité et la question de son déplacement se pose.

Le chalet pourrait accueillir un espace communal destiné à la Culture et toutes les propositions doivent être examinées : bibliothèque, des ordinateurs pour l'accès internet, un lieu convivial

M. le Maire propose un tour de table sur l'avenir de ce bâtiment pour recueillir l'avis des conseillers Deux solutions sont évoquées : soit réhabiliter, soit rebâtir un nouveau bâtiment.

La totalité du conseil municipal accepte le projet culturel qui restera à définir (bibliothèque, médiathèque).

Le choix des travaux à réaliser sera défini en fonction du projet architectural et du coût.

## **3. Plan local d'urbanisme : définition des objectifs du PLU de Virazeil**

M. Le Maire expose au Conseil municipal que suite à l'élaboration du PLU, il est nécessaire de mettre en place le Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD). Il explique au Conseil la nécessité de répondre au questionnaire du pré-PADD définissant les objectifs de la commune qui seront examinés avec le Cabinet d'Etude, les services du SCOT et de la Préfecture.

Chaque réponse du questionnaire est soumise à l'avis du Conseil municipal qui répond aux différentes questions posées dans ce document.

## **4. Questions diverses**

Terrain de Rugby : M. PAULAY explique que les poteaux du rugby sont en mauvais état et sont à changer. Il présente deux devis de travaux.

Le devis de l'entreprise ACK Equipement pour 2 350 euros HT est accepté.

Monsieur le Maire expose le besoin d'un **Plan Pluri annuel d'investissement pour la commune**. Ce PPI doit permettre de prévoir les investissements et d'anticiper les besoins de financements. Il sera travaillé en commission et en bureau municipal pour être validé en conseil municipal.

Dates à retenir :

Le vendredi 24 juin : remise des récompenses des CM2 à la salle de réunion derrière la Mairie.

Le lundi 4 juillet aura lieu la soirée des TAP.

Le Mardi 5 juillet à 18 h 45 aura lieu le pot de départ de Mme MAJEAU, directrice de l'école élémentaire et de Mme GRENET, professeur des écoles à l'école élémentaire (cours de l'école élémentaire) avec remise de la médaille de VIRAZEIL.

Le mercredi 06 juillet aura lieu la réunion annuelle des associations à 20 h 30.

Le 08 juillet 18 h 30 : vernissage de l'exposition de peinture A. BIT et E. Adolphe.

Fermeture des services de la mairie le 15 juillet. Elus d'astreinte : Mme DELRIEU-GILLET et M. PAULAY

Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 11 juillet 2016 à 20 H30.

**La séance est levée à 00H05**